

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 903 7627  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 21 décembre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec)  
H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4194-2022, Phase 3B (Cause tarifaire 2023-2024 de Gazifère inc.).  
***Demande de renseignement no. 3B à Gazifère inc. par le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE).***

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 3B à *Gazifère inc.* par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-4194-2022 – PHASE 3B - CAUSE TARIFAIRE 2023-2024 DE GAZIFÈRE INC.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3B À GAZIFÈRE INC.**

**PAR  
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES  
(RTIEÉ)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>A)</b>	<b>ALLOCATION DES COÛTS ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES .....</b>	<b>2</b>
<b>B)</b>	<b>INTRODUCTION DE MESURES D'ALLÈGEMENT .....</b>	<b>7</b>

**A) ALLOCATION DES COÛTS ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-3B-1**

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 13, Table 3, Allocated indirect and Direct Costs Starting Basis Overview:

Table 3: Allocated Indirect and Direct Costs Starting Basis Overview

Service Category	Direct Costs Allocated From EI	Indirect Costs Allocated From EI	Direct Costs Allocated from EGD	Total Costs Allocated to Gazifère	% of Total Costs Allocated
Compensation and Benefits	N/A	\$1,463,804	N/A	\$1,463,804	20.2%
Technology and Information Services	N/A	\$1,603,332	\$313,854	\$1,917,186	26.4%
Insurance	\$687,316	N/A	N/A	\$687,316	9.5%
Finance	\$115,574	\$474,056	N/A	\$589,630	8.1%
Depreciation	N/A	\$460,597	N/A	\$460,597	6.4%
Real Estate Workplace Services	N/A	\$420,963	N/A	\$420,963	5.8%
Human Resources	N/A	\$416,309	N/A	\$416,309	5.7%
O&M	N/A	N/A	\$313,062	\$313,062	4.3%
CAPEX	N/A	N/A	\$215,324	\$215,324	3.0%
Supply Chain Management	N/A	\$191,969	N/A	\$191,969	2.6%
Legal	N/A	\$156,023	\$7,868	\$163,891	2.3%
Public Affairs and Communications	N/A	\$95,575	N/A	\$95,575	1.3%
Corporate Development Office	N/A	\$88,780	N/A	\$88,780	1.2%
Engineering	N/A	N/A	\$88,705	\$88,705	1.2%
Regulatory	N/A	N/A	\$55,968	\$55,968	0.8%
Safety and Reliability	N/A	\$41,127	N/A	\$41,127	0.6%
Aviation	N/A	\$31,642	N/A	\$31,642	0.4%
Enterprise Resource Planning	N/A	\$26,919	N/A	\$26,919	0.4%
Executive and Other	N/A	\$12,898	N/A	\$12,898	0.2%
Auxable Alliance Recoveries	N/A	-\$33,191	N/A	-\$33,191	-0.5%
<b>Total</b>	<b>\$802,890</b>	<b>\$5,450,803</b>	<b>\$994,781</b>	<b>\$7,248,474</b>	<b>100%</b>

- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 18, Table 8, Allocated indirect and Direct Costs Summary, et Page 18, Lignes 327 à 335 :

Table 7: Allocated Indirect and Direct Costs Summary

Service Category	Direct Costs Allocated From EI	Indirect Costs Allocated From EI	Direct Costs Allocated from EGD	Non-Passing Direct Costs Assessments	Redistribution of Depreciation and Benefits	Total Costs Entering Test 1: Cost Prudence
Compensation and Benefits	N/A	\$1,463,804	N/A	\$0	-\$1,463,804	\$0
Technology and Information Services	N/A	\$1,603,332	\$313,854	-\$12,671	\$1,090,467	\$2,994,982
Insurance	\$687,316	N/A	N/A	\$0	\$0	\$687,316
Finance	\$115,574	\$474,056	N/A	\$0	\$194,945	\$784,575
Depreciation	N/A	\$460,597	N/A	\$0	-\$460,597	\$0
Real Estate Workplace Services	N/A	\$420,963	N/A	\$0	\$201,780	\$622,743
Human Resources	N/A	\$416,309	N/A	\$0	\$171,198	\$587,507
O&M	N/A	N/A	\$313,062	-\$11,828	\$0	\$301,234
CAPEX	N/A	N/A	\$215,324	-\$2,955	\$0	\$212,369
Supply Chain Management	N/A	\$191,969	N/A	\$0	\$78,943	\$270,912
Legal	N/A	\$156,023	\$7,868	\$0	\$64,161	\$228,052
Public Affairs and Communications	N/A	\$95,575	N/A	\$0	\$39,303	\$134,878
Corporate Development Office	N/A	\$88,780	N/A	\$0	\$36,509	\$125,289
Engineering	N/A	N/A	\$88,705	\$0	\$0	\$88,705
Regulatory	N/A	N/A	\$55,968	\$0	\$0	\$55,968
Safety and Reliability	N/A	\$41,127	N/A	\$0	\$16,913	\$58,040
Aviation	N/A	\$31,642	N/A	\$0	\$13,809	\$45,451
Enterprise Resource Planning	N/A	\$26,919	N/A	\$0	\$11,070	\$37,989
Executive and Other	N/A	\$12,898	N/A	\$0	\$5,304	\$18,202
Auxable Alliance Recoveries	N/A	-\$33,191	N/A	\$0	\$0	-\$33,191
Total	\$802,890	\$5,450,803	\$994,781	-\$27,454	\$0	\$7,221,020

#### 4.5 Results of Test 1: Cost Prudence

MNP received the Allocated Indirect and Direct Costs by Cost Category to conduct a thorough review of cost prudence for each Service Category. A detailed list of the cost pool items can be found in Appendix B: Cost Pool Items.

The goal of Test 1: Cost Prudence, as described in Table 8, was to analyze and determine whether allocated charges should be incurred by, or on behalf of Gazifère's customers. MNP determined only one of the cost pools was non-prudent, representing \$45,451 of the \$7,221,020 entering Test 1. **The only non-prudent cost pool item was Aviation as Gazifère would not require a corporate jet for executive travel as a stand-alone utility.**

[Souligné en caractère gras par nous]

(iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 27, Table 14, Testing summary result :

Table 14: Gazifère's Testing Summary Results

Service Category	Allocated Costs Post Redistribution	Internal Costs	Non-Passing Direct Costs Assessment	MNP Adjustment for Test #1	MNP Adjustment for Test #2	MNP Adjustment for Test #3	Total MNP Adjustments
Compensation and Benefits	\$0	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Technology and Information Services	\$3,007,653	\$1,024,210	-\$12,671	\$0	\$0	-\$75,682	-\$88,353
Insurance	\$687,316	\$0	\$0	\$0	\$0	-\$467,516	-\$467,516
Finance	\$784,575	\$872,140	\$0	\$0	\$0	-\$533,839	-\$533,839
Depreciation	\$0	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Real Estate Workplace Services	\$622,743	\$1,000,000	\$0	\$0	\$0	-\$234,017	-\$234,017
Human Resources	\$587,507	\$124,591	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
O&M	\$313,062	Not Material	-\$11,828	\$0	\$0	\$0	-\$11,828
CAPEX	\$215,324	Not Material	-\$2,955	\$0	\$0	\$0	-\$2,955
Supply Chain Management	\$270,912	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Legal	\$228,052	\$124,591	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Public Affairs and Communications	\$134,878	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Corporate Development Office	\$125,289	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Engineering	\$88,705	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Regulatory	\$55,968	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Safety and Reliability	\$58,040	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Aviation	\$45,451	Not Material	\$0	-\$45,451	\$0	\$0	-\$45,451
Enterprise Resource Planning	\$37,989	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Executive and Other	\$18,202	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Auxable Alliance Recoveries	-\$33,191	Not Material	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Total	\$7,248,474		-\$27,454	-\$45,451	\$0	-\$1,311,054	-\$1,383,959

**Demande(s) :**

**3B.1.1** Les références i), ii) et iii) présentent une catégorie de coût informatique (Technologie and Information Service). Veuillez décrire et élaborer (en quantifiant si possible) plus particulièrement si ces services incluent des logiciels (software) et des composantes électroniques (hardware) ou/et des services de spécialistes informatiques. Veuillez ventiler entre ces sous-catégories.

**3B.1.2** En complément de votre réponse ci-dessus, Gazifère encourent-elle des coûts additionnels pour traduire en français les éléments indiqués ci-dessus (si oui, veuillez préciser en indiquant si cette traduction est effectuée par Gazifère elle-même et si le produit traduit lui appartient et si ces coûts de traduction font partie des références i, ii et iii). Veuillez ventiler de façon distincte ces coûts de traduction informatique dans ces pièces.

**3B.1.3** On remarque à la référence i) que la catégorie de coût informatique (Technologie and Information Service) représente plus de 26% des coûts totaux. Ne serait-il pas bénéfique de connaître de façon distincte la répartition des composantes électroniques (hardware) qui sont plus facile à identifier (que de repartir selon les ETC - Équivalents temps complet – En anglais EFT) ? Veuillez ventiler de façon distincte ces coûts de composantes électroniques (hardware) dans ces pièces.

**3B.1.4** La croissance des coûts de sécurité informatique (cybersécurité) auront un impact important sur la croissance de ce budget (ie. nouvelle législation fédérale applicable à Gazifère et Enbridge EDI : <https://lactualite.com/actualites/cybersecurite-le-federal-veut-mettre-les-grandes-entreprises-energetiques-au-parfum/>). Est-il vrai que l'intégration des systèmes informatique de Gazifère à Enbridge EDI rend plus complexe et plus couteux ces services pour Gazifère? L'allocation de ces coûts à partir des ETC (Équivalents temps complet – En anglais EFT) reflète-t-elle la réalité? Veuillez élaborer sur ce sur-coût.

**3B.1.5** Les références ii) présente une catégorie aviation. Veuillez spécifier si des représentants de Gazifère ont utilisé ses services? Veuillez expliquer et détailler.

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-3B-2

#### Référence(s) :

(i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0282](#), GI-84, Doc. 1, Page 24, Table 12, Test 3 Aggregated Cost Evaluation Results :

Table 12: Test 3 Aggregated Cost Evaluation Results

Material Service Category	Gazifère Allocated Indirect, Allocated Direct, and Internal Costs	Compatible Utilities Aggregated Range			Comparable Rates Test Result
		Low	Average	High	
Technology & Information Services	\$4,019,192	\$1,418,932	\$2,315,089	\$3,943,510	Above Range
Insurance	\$687,316	\$105,011	\$170,211	\$219,800	Above Range
Finance	\$1,656,715	\$486,595	\$782,896	\$1,122,876	Above Range
Real Estate Workplace Services	\$1,622,743	\$645,707	\$998,726	\$1,388,726	Above Range
Human Resources	\$712,098	\$277,548	\$623,559	\$830,154	Within Range
Supply Chain Management	\$395,503	\$249,975	\$436,426	\$830,092	Within Range
Legal	\$228,052	\$76,960	\$436,559	\$1,082,089	Within Range
Aggregate Totals	\$9,321,619	\$3,260,727	\$5,763,467	\$9,417,247	Within Range

4.9.1 Qualitative Service Category Review

(ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0283](#), GI-84, Doc. 1, Page 4, paragraphe 5:

*Par ailleurs, la majorité des entités publiques comparés à Gazifère sont assurées via leur groupe corporatif. Or, et tel qu'expliqué dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres 2022 à la réponse 4.1 de la pièce GI-14, document 1 (B-0050), lors du processus de renouvellement des assurances, une analyse des besoins et des risques de chaque unité d'affaires d'Enbridge est réalisée et il a été constaté que les couvertures « biens et immeubles » et « responsabilité civile » **ne convenaient pas pour une entreprise de la taille de Gazifère, entre autres, car elles comportaient une franchise de 100M\$, ce qui n'était pas approprié eu égard au niveau de tolérance au risque de l'entreprise. Conséquemment, de l'avis de Gazifère, l'exercice mené par le***

**consultant n'est pas suffisant à lui seul pour permettre de conclure au montant des coûts admissibles à des fins tarifaires puisque le coût des d'assurances de Gazifère inclut des coûts associés à la conclusion de contrats d'assurances spécifiques à la réalité du distributeur.**

[Souligné en caractère gras par nous]

**Demande(s) :**

- 3B.2.1** La référence i), mentionne *Real Estate Workplace service*. Veuillez décrire de quoi il est question. Dans votre réponse, veuillez spécifier (en quantifiant) si ces services sont fournis par internet. Les politiques de travail hybride sont-elles similaires chez EDI et Gazifère ? Ceci pourrait-il influencer les répartitions ?
- 3B.2.2** Les politiques de travail hybride sont-elles similaires chez EDI et Gazifère ? Veuillez les décrire. Ces politiques de travail hybride pourraient-elles influencer les répartitions ?
- 3B.2.3** La référence i), présente 4 catégories qui sont à l'extérieur des plages de références (« Above Range »). Gazifère traite à la référence (ii) des dépassements en matière d'assurance. Veuillez décrire ces dépassements et élaborer en quantifiant les autres catégories qui sont à l'extérieur des plages de références (et plus particulièrement celles des services informatiques). Veuillez spécifier comment est réalisée l'allocation des coûts pour ces catégories qui sont à l'extérieur des plages de références.
- 3B.2.4** L'assurance souscrite par EDI au nom de Gazifère inclut-elle une portion pour EDI au cas où une poursuite éventuelle les impliquerait ? Veuillez préciser en décrivant et quantifiant cette portion.



**B) INTRODUCTION DE MESURES D'ALLÈGEMENT**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-3B-3**

**Référence(s) :**

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0247](#), GI-82, Doc. 3, Page 3, Réponse 1.1 :

*En cours d'année 2023, Gazifère a constaté une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023. Néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024, soit au mois de mars 2023, Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes.*

*En effet, les écarts volumétriques constatés dans les premiers mois de l'année 2023 et au moment de réviser la prévision de la demande de l'année 2024 étaient considérés temporaires. Les écarts se sont toutefois amplifiés depuis le mois de mars. Ainsi, si Gazifère devait refaire sa prévision en date d'aujourd'hui, ces variations et écarts en 2023 auraient assurément un impact sur la prévision volumétrique de l'année 2024. Il est toutefois difficile d'en évaluer l'ampleur car l'année 2023 n'est pas encore terminée et qu'à ce jour, il est difficile pour Gazifère de statuer si ces variations sont conjoncturelles à l'année 2023. Dans le cadre de la phase 3B, dont la preuve doit être déposée d'ici le 8 décembre 2023, Gazifère proposera l'introduction, à compter de l'année 2024, d'un mécanisme de découplage des revenus. **La mise en place de cet outil réglementaire offre certains avantages qui, de l'avis de Gazifère, militent en faveur de son introduction. Le recours à cet outil dès 2024 constituera également une réelle solution d'allègement dans les circonstances puisqu'en l'absence de cette solution, Gazifère devrait ajuster sa prévision volumétrique pour l'année 2024 et mettre à jour son dossier tarifaire, ce qui constitue une charge de travail substantielle et ne va pas dans le sens de l'allègement réglementaire.***

*[Souligné en caractère gras par nous]*

- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0281](#), GI-83, Doc. 1, Page 3, Question B) :

*Dans le cadre des travaux portant sur le Processus d'allègement global (le « PAG »), **Gazifère a mandaté la firme AVISEO Conseil afin de documenter les pratiques Nord Américaines en matière d'allègement réglementaire.** Cette étude, dont les conclusions ont été présentées dans le cadre d'une séance de travail portant sur le PAG, démontre que 1) plusieurs juridictions utilisent un mécanisme de découplage des revenus, 2) différents types de mécanisme visant à relâcher le lien entre les revenus et les coûts existent et, 3) l'utilisation d'un mécanisme de découplage des revenus est autant possible*

dans le cadre d'une réglementation incitative que dans un contexte de coût de service. Le balisage effectué par AVISEO permet donc de conclure qu'il s'agit d'une solution d'allègement reconnue dans d'autres juridictions et une avenue possible pour Gazifère. Ainsi dans la mesure où certaines conditions seraient mises en place pour qu'il y ait un réel allègement, Gazifère estime probable qu'un bénéfice additionnel puisse être dégagé par la mise en place de cette mesure.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4194-2022, [Pièce B-0281](#), GI-83, Doc. 1, Page 4 et 5, Question C) :

**La situation énergétique du Québec est en pleine transformation et Gazifère travaille à redéfinir sa position et son modèle d'affaire dans cette nouvelle dynamique de marché.** En effet, les enjeux entourant les changements climatiques contribuent à l'accroissement des attentes des décideurs et à la prise de conscience de la population. Ce changement de paradigme implique que des modifications importantes au modèle d'affaires traditionnel du distributeur s'opèrent pour que celui-ci reste acceptable sur le plan social. Ainsi, satisfaire les attentes de la société d'aujourd'hui, participer activement à l'atteinte des cibles de réduction des GES et demeurer un actif stratégique de premier plan pour le Québec implique de migrer vers un modèle d'approvisionnement responsable plus assumé et aligné avec les ambitions de la province, tout en demeurant abordable et compétitif.

Dans ces conditions, la consommation de gaz naturel fossile au Québec diminuera dans le futur au profit des énergies renouvelables, incluant l'hydro-électricité. Le distributeur s'est donc interrogé à savoir si un mécanisme de découplage des revenus constituait une solution d'adaptation intéressante dans ce contexte transitionnel.

**Gazifère opère désormais dans une conjoncture plus instable où des éléments de nature économique, réglementaire et légale, hors de son contrôle, peuvent affecter sa prévision ainsi que les volumes réels distribués et ce, sans préavis. Gazifère dispose par ailleurs d'une visibilité limitée sur les intentions des différents paliers de gouvernement et s'expose à plus de volatilité sur le plan volumétrique.**

Conséquemment, le distributeur devra jongler avec de nouvelles hypothèses liées à la transformation de son marché et composer avec de nouveaux risques d'affaires. Dans ces circonstances, en isolant tout écart de revenus lié aux volumes par le biais d'un mécanisme de découplage des revenus, le distributeur se doterait d'un outil semblable au compte de frais reportés maintenu hors base de tarification servant à isoler l'effet de la normalisation de la température. Le découplage est similaire à l'application du mécanisme de normalisation des revenus, mais étendu à l'ensemble des écarts de revenus.

En conclusion, Gazifère estime que le découplage des revenus offre certains avantages qui, combinés aux particularités du contexte lié au maintien des volumes en période de transition énergétique, militent en faveur de son introduction. Ce faisant, Gazifère propose d'introduire, dès l'année 2024, le mécanisme de découplage des revenus et demande l'autorisation de créer un CER à cet effet.

L'introduction de ce mécanisme dès 2024 permettra d'ailleurs de capter les écarts liés à l'introduction éventuelle de l'offre biénergie et d'éviter une mise à jour du dossier tarifaire 2024.

**Tel qu'expliqué en réponse à une demande de renseignements dans le cadre de la phase 3A, Gazifère a constaté en cours d'année 2023 une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023. Néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024, soit au mois de mars 2023, Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes.**

En effet, les écarts volumétriques constatés dans les premiers mois de l'année 2023 et au moment de réviser la prévision de la demande de l'année 2024 étaient considérés temporaires. Les écarts se sont toutefois amplifiés depuis le mois de mars. Ainsi, si Gazifère devait refaire sa prévision en date d'aujourd'hui, ces variations et écarts en 2023 auraient assurément un impact sur la prévision volumétrique de l'année 2024. Il est toutefois difficile d'en évaluer l'ampleur car l'année 2023 n'est pas encore terminée et qu'à ce jour, il est difficile pour Gazifère de statuer si ces variations sont conjoncturelles à l'année 2023.

Conséquemment, la mise en place d'un mécanisme de découplage des revenus offre certains avantages qui, de l'avis de Gazifère, militent en faveur de son introduction et ce, dès 2024. **Ainsi, le recours à cet outil dès 2024 constituera également une réelle solution d'allègement dans les circonstances actuelles puisqu'en l'absence de cette solution, Gazifère devrait ajuster sa prévision volumétrique pour l'année 2024 et mettre à jour son dossier tarifaire, ce qui constitue une charge de travail substantielle et ne va pas dans le sens de l'allègement réglementaire.**

Si la mise en place d'un mécanisme de découplage des revenus n'est pas autorisée par la Régie ou si le mécanisme devait s'appliquer uniquement à compter de l'année 2025 et suivante, Gazifère se réserve le droit de mettre à jour son dossier tarifaire 2024, par exemple par le biais d'un ajustement volumétrique ciblé et ponctuel, afin de permettre à la Régie de rendre une décision sur le fond qui prend en compte cet enjeu. **Dans un contexte où la Régie n'accepterait pas la mise en place du mécanisme de découplage des revenus dès 2024 et accepterait l'ajustement ciblé des volumes proposé par Gazifère, le distributeur veillerait à mettre à jour son dossier tarifaire entre la décision sur le fond et la décision finale sur les tarifs. Finalement, en l'absence d'un mécanisme de découplage des revenus,**

**Gazifère devrait demander la mise en place d'un CFR permettant d'isoler les effets relatifs à mise en place d'une offre favorisant la biénergie.**

[Souligné en caractère gras par nous]

**Demande(s) :**

- 3B.3.1** La référence i) mentionnait que ces mesures d'allègement permettraient de faciliter les ajustements des prévisions. Quel est l'état des démarches jusqu'à ce jour (*et quelle est votre prévision quant à ces démarches durant la suite de l'année 2023 et en 2024*) concernant une éventuelle entente entre Gazifère et Hydro-Québec Distribution pour la conversion des clients gaziers à la biénergie électricité-gaz ? Prévoyez-vous loger une demande particulière à ce sujet sous peu à la Régie pour donner suite à l'approbation des mesures d'allègement ? Avez-vous une échéance prévue ?
- 3B.3.2** La référence ii) mentionne un rapport d'AVISEO. Veuillez déposer ce rapport au présent dossier ainsi que tout éventuel rapport de suivi.
- 3B.3.3** AVISEO (ou tout suivi de son rapport) ont-ils émis des recommandations sur certains des enjeux de la transition énergétique (par exemple la biénergie) ? Si oui les spécifier et citer les textes à ce sujet.
- 3B.3.4** Veuillez décrire le plus précisément possible en quoi consisterait un éventuel mécanisme de découplage.
- 3B.3.5** Qu'est-ce qui explique le délai pour la mise en place d'un éventuel mécanisme de découplage ?
- 3B.3.6** Gazifère affirme que les mesures d'allègements proposées permettent un « nouveau processus » permettant de corriger rapidement ou facilement les variations de volume et leurs impacts sur les projections. La référence iii) mentionne qu'en réponse à une demande de renseignements dans le cadre de la phase 3A, Gazifère a constaté en cours d'année 2023 une baisse des volumes du secteur résidentiel par rapport à la prévision de l'année 2023 et que néanmoins, au moment d'établir la projection de l'année 2024 (soit au mois de mars 2023), Gazifère n'a pas retenu d'hypothèses particulières relativement à la décroissance de ses volumes. Veuillez donner un exemple concret d'hypothèses qui auraient été proposées grâce au « nouveau processus » et son impact (sur les tarifs).
-